



EB-2013-0070

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

PowerStream Inc.

PROGRAMME DE GESTION DE LA DEMANDE ET DE CONSERVATION APPROUVÉ PAR LA COMMISSION

PowerStream Inc. (« PowerStream ») a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») en date du 13 mars 2013, en vue d'obtenir l'approbation par la Commission d'un programme de gestion de la demande et de conservation (« GDC ») – programme Direct Install Refrigeration.

La Commission a assigné à cette requête le numéro de dossier EB-2013-0070.

La requête a été déposée conformément au Code de GDC de la Commission, publié le 16 septembre 2010. Le Code de GDC a été élaboré par la Commission en réponse à une directive du ministre de l'énergie en date du 31 mars 2010.

Le programme pour lequel PowerStream demande l'approbation est le programme Direct Install Refrigeration (DIR) pour répondre partiellement son déficit projeté par rapport à ses objectifs de 2011-2014 au titre de la GDC. Il est prévu que le programme DIR coûte 4,1 million de dollars et génère 3,3 MW et 19,6 GWh d'économie nette, ce qui représente 3,5% et 4,8% de plus que les objectifs de PowerStream concernant la demande en énergie de 2011 à 2014, respectivement. Le programme DIR répond aux besoins particuliers des marchés de petits clients commerciaux, un segment de marché qui prétend PowerStream est mal desservi par le Programme d'incitation à l'amélioration énergétique au sein du Programme commercial & industriel provincial.

Comment consulter la requête de PowerStream Inc.

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous à la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2013-0070 dans la case « Trouver une requête ». Des exemplaires de la requête peuvent être consultés au bureau de la Commission à Toronto, au bureau de PowerStream et sur son site Internet, sur www.powerstream.ca.

Audience

Le Conseil tiendra soit une audience orale, soit une audience écrite pour cette requête. D'autres directives à cet égard seront fournies en temps voulu.

Comment participer

Vous pouvez participer à cette instance en demandant le statut d'intervenant ou d'observateur, ou en soumettant vos commentaires par écrit :

1. Les intervenants participent activement à l'instance (c.-à-d. en soumettant des questions écrites, en apportant des preuves et des arguments, et en contre-interrogeant les témoins lors d'une audience orale). Vous pouvez demander le statut d'intervenant en envoyant une lettre d'intervenant à la Commission, en copie à PowerStream, au plus tard 10 jours après la signification ou la publication du présent avis. La lettre d'intervention doit inclure :

- a. Une description de la manière dont vous êtes ou pourriez être touché par l'issue de cette instance ;
- b. Si vous représentez un groupe, une description du groupe et ses modalités d'adhésion ; et
- c. Si vous avez l'intention de demander une allocation de frais et les motifs établissant votre admissibilité à cette allocation de frais.

2. Les observateurs ne participent pas activement à l'instance, mais ils reçoivent les documents produits par la Commission concernant l'instance. (L'observateur n'encourt aucun frais pour l'envoi des documents produits par la Commission). Vous pouvez demander le statut d'observateur par écrit auprès de la Commission au plus tard 10 jours après la signification ou la publication du présent avis.

3. Les lettres de commentaires doivent être envoyées à la Commission au plus tard 30 jours après la signification ou la publication du présent avis. Toutes les lettres de commentaires seront versées au dossier public, conformément aux conditions de confidentialité concernant les coordonnées personnelles énoncées ci-dessous. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation au bureau de la Commission et sur son site Web.

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES SERONT TRAITÉES SELON LA FAÇON DONT VOUS CHOISISSEZ DE PARTICIPER À L'AUDITION :

- **Intervenants** - tous les documents que vous déposez auprès de la Commission, notamment votre nom et vos coordonnées, seront versés au dossier public (c.-à-d. au bureau de la Commission et sur son site Web).
- **Lettres de commentaires et observateurs** - la Commission supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. autres que commerciales) de la lettre de commentaires ou de la demande de statut d'observateur (c.-à-d. l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne). Toutefois, votre nom et le contenu de votre lettre feront partie du dossier public.

Comment soumettre des documents quand on est intervenant

Si vous possédez déjà un identifiant, veuillez soumettre votre demande d'intervention via le portail Web de la Commission à l'adresse <https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/>. Deux copies papier doivent également être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous.

Si vous n'avez pas d'identifiant, veuillez vous rendre sur le site Web de la Commission pour remplir le formulaire de demande d'identifiant et mot de passe sous la rubrique « e-Filing Services ». Pour savoir comment soumettre des documents et quelles sont les conventions d'appellation, veuillez consulter les directives RESS concernant les documents, que vous trouverez sous la rubrique « e-Filing Services » à l'adresse <http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Industry>, e-Filing Services (Services de dépôt électronique).

La Commission accepte également les interventions par courriel, qui peuvent être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous. Deux copies papier doivent également être

envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous. Les parties qui n'ont pas d'accès à Internet doivent soumettre leur demande d'intervention sur CD et au format PDF, accompagnée de deux exemplaires papier.

Vous avez besoin d'autres renseignements ?

Pour plus d'information sur la manière de participer, veuillez cliquer sur « Participez » sous le menu « CEO et vous » sur la page des consommateurs du site Web de la Commission, ou appeler la Commission au 1-888-632-6273 (sans frais).

Comment contacter la Commission ou PowerStream Inc.

Veillez indiquer le numéro de dossier de la Commission EB-2013-0070 en objet de votre courriel ou dans l'entête de votre lettre. Il est également nécessaire d'indiquer votre nom, votre adresse postale et votre numéro de téléphone, ainsi qu'une adresse courriel et un numéro de télécopieur, le cas échéant. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent lui parvenir au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Adresses

Commission :

Commission de l'énergie de l'Ontario
B.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^{ème} étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la Secrétaire de la Commission
Dépôts:
<https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice>
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél : 1-888-632-6273 (sans frais)
Télé. : 416-440-7656

Requérant :

PowerStream Inc.
161, Boulevard Cityview
Vaughan (Ontario) L4H 0A9
À l'attention de : M. Colin Macdonald

Courriel:
colin.macdonald@powerstream.ca
Tél : 905-417-6900
Télé. : 905-532-4505

FAIT à Toronto, le 1 avril 2013
COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission